

BANTZENHEIM

FRANCE HAUT-RHIN

45ème MARCHE POPULAIRE



INTERNATIONALE
DES SAPEURS POMPIERS



LES 01 et 02 FEVRIER 2025



MEMBRE DE LA FSPP :

N ° F0208

VISA FFSP :

N° 2025 68 330 E



Internet : <http://www.ffsp.fr>

contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france

PARCOURS DE DISTANCES

5 et 10 KM



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156
du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

DÉPART ET ARRIVÉE : Salle des fêtes, rue de l'Est À 68490 BANTZENHEIM.

Position GPS = N 47°49'56.4" E 7°30'9.44"

HORAIRES : de 7h30 à 14 heures pour le départ, et 17 heures pour l'arrivée.

PARCOURS : Soyez les bienvenus pour cette très belle randonnée pédestre, de 5 ET 10 KM qui destinée aux familles, hommes, femmes groupes, jeunes et moins jeunes ne voudront pas manquer l'occasion de s'oxygéner au grand air, de prendre contact avec la nature.

PARTICIPANTS : Tous sans exception, sans limite d'âge. Les enfants de moins de dix ans doivent être obligatoirement accompagnés. Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de fumer ou allumer de feu sur le parcours.

LICENCE DE PARTICIPATION :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans).**

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

RENSEIGNEMENT INSCRIPTION AUPRÈS DE :

Joël ADAM
25, rue de Battenheim
68490 BANTZENHEIM
Tél : 03.89.26.28.40

Fabrice FOHRER
11, rue des bergers
68490 BANTZENHEIM
Email : fabrice.fohrer@gmail.com

Récompenses : Récompenses aux groupes et corps de Sapeurs-Pompiers de plus de 15 participants.

Prix aux participants et participantes les plus âgés extérieurs à la commune, ainsi que les plus âgés de BANTZENHEIM.

RAVITAILLEMENT : Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle et repas toute la journée dans le resto-salle à l'arrivée.

ASSURANCE : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

SECOURISME : Est assuré par les Sapeurs Pompiers. **Urgences :** 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

FÜR DIE TEILNEHMER

INFORMATIONEN : Seien Sie herzlichst willkommen zu dieser sehr schönen Fusswanderung, die für Naturliebhaber jeden Alters bestimmt ist. Sie werden in frischer Luft wandern, mit der Natur in Berührung kommen.

TEILNEHMER : Alle, ohne Alterbegrenze. Kinder unter 10 Jahren müssen in Begleitung einer verantwortlichen Person sein. Hunde bitte an der Leine führen.. Rauchen im Wald ist verboten.

STRECKE : 5km oder 10km, ohne besondere Schwierigkeiten

ZEIT : Der Start und die Ankunft erfolgen im Festsaal rue de l'Est À 68490 BANTZENHEIM, neben dem Sportplatz, von 7:30 UHR bis 14 Uhr für den Start und 17 Uhr für die Ankunft. GPS = N 47°49'56.4" E 7°30'9.44"

Startgebühr : Die FFSP-Teilnehmerlizenz wird am Start gegen einen Beitrag für die Teilnahme ohne Souvenir von : 3 €. Für Eltern und alle ihre Kinder unter 16 Jahren wird eine Familienstartkarte von 6 Euro angeboten. Trägt die Kontrollmarken und berechtigt zu IVV-Stempeln auf den internationalen Karten, die bei der Rückkehr zur Verfügung stehen.

ANMELDUNG:

Joël ADAM
25, rue de Battenheim
68490 BANTZENHEIM
Tél : 03.89.26.28.40

Fabrice FOHRER
11, rue des bergers
68490 BANTZENHEIM
Email : fabrice.fohrer@gmail.com

VERPFLEGUNG: Ein Getränk und ein ein kleiner Snack kostenlos an jeder Kontrollstelle und Essensmöglichkeiten im Festsaal.

VERSICHERUNG : Haftpflicht gedeckt durch den Verein. Zu Lasten der Teilnehmer für : Unfall, Krankheit und Diebstahl.

Empfehlungen: Rauchen und Feuer zünden auf der Strecke ist verboten.
Hunde müssen an der Leine gehalten werden.

ERSTE HILFE : Gesichert durch die Sanitätshelfer der lokalen Feuerwehr. **Rufnummer der Hilfen:** 112

Die Veranstaltung findet bei jeder Witterung statt außer einer gegenteiligen Entscheidung der Präfektur oder Gemeinde.